

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 23 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Déborah CORNILLON, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**PROCURATIONS** : Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON, Monsieur Ludovic DELHOUME à Monsieur Michel BAUDU, Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur Stéphane CARILLON,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 27

Votants : 26

Présents : 22

**Délibération n°2024-05-04 Décision Modificative n°1**

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget principal suivante :

CHAPITRE	DÉPENSE	RECETTE
020 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		95 000€
021 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000€	
023 IMMOBILISATIONS EN COURS		5 000€

Cette décision modificative vise à réajuster les comptes en investissement, les crédits n'ayant été ouverts qu'au chapitre 021 et à prendre en compte la délibération n°2024-04-22 attribuant une subvention de 45 000€ au bailleur social NOALIS pour l'opération Pierre de Coubertin.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision modificative n°1 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Après délibération les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative n°1.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240524-20240504-DE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 24 mai 2024.

Affiché/ Notifié le 24 avril 2024

Certifié exécutoire le 24 avril 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

